

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU PLATEAU DE LA BRIE

Association régie par la loi de 1901

Siège social

5 avenue Henri Beaudalet
77330 – OZOIR LA FERRIERE

Siret : 384 735 833 00053

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 avenue du Général de Gaulle – 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 80 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00026 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en font partie intégrante.

Fait à Lisses, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
JURIS CONSULTANTS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION
Associé

Signé par :

CE97165148A847E...

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Frais d'établissement			-		-
Frais de recherche et de développement			-		-
Donations temporaires d'usufruit			-		-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			-		-
Fonds commercial			-		-
Immobilisations incorporelles en cours			-		-
Avances et acomptes			-		-
Immobilisations corporelles	191 092	133 919	57 173	79 174	- 22 001
Terrains			-	-	-
Constructions	4 314	3 022	1 293	2 012	- 719
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 292	88 086	54 206	70 017	- 15 810
Autres			-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	44 486	42 811	1 675	7 146	- 5 472
Avances et acomptes			-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	14 700		14 700	14 700	-
Participations et Créances rattachées					-
Autres titres immobilisés	6 100		6 100	6 100	-
Prêts					-
Autres	8 600		8 600	8 600	-
Total I	205 792	133 919	71 874	93 875	- 22 001
Comptes de liaison	-	-	-	-	-
Total II	-	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements			-		-
Créances	113 271	-	113 271	85 953	27 318
Créances clients, usagers et comptes rattachés	113 271		113 271	85 953	27 318
Créances reçues par legs ou donations			-	-	-
Autres					-
Valeurs mobilières de placement			-	-	-
Instruments de trésorerie			-	-	-
Disponibilités	196 121		196 121	262 853	- 66 731
Charges constatées d'avance					-
Total III	309 392	-	309 392	348 805	- 39 413
TOTAL GENERAL (I + II+ III)	515 184	133 919	381 266	442 680	- 61 414

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	147 970	147 970	-
d'investissement affectés à des biens renouvelables...		-	-
Fonds propres statutaires	147 970	147 970	-
Fonds propres complémentaires		-	-
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-
Fonds propres complémentaires		-	-
Autres fonds associatifs (partie 1/2)	-	-	-
Fonds associatifs avec droit de reprise	-		-
Apports			-
Legs et donations		-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			-
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		-	-
Réserves	-	-	-
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves pour projet de l'entité			-
Autres			-
Report à nouveau	99 357	122 682	23 325
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion			-
Excédent ou déficit de l'exercice	64 015	23 325	40 690
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			-
Situation nette (sous total)	183 312	247 328	64 015
Fonds propres consommables	55 000	55 000	-
Subventions d'investissement			-
Provisions réglementées	55 000	55 000	-
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			-
Provisions réglementées			-
Droits des propriétaires - (Commodat)			-
Total I	238 312	302 328	64 015
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	-
Fonds dédiés	52 643		52 643
Total II	52 643	-	52 643
PROVISIONS			
Provisions pour risques	41 286	38 763	2 524
Provisions pour charges			-
Total III	41 286	38 763	2 524
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			-
- sur autres ressources			-
Total III bis	-	-	-
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
Emprunts et dettes financières diverses			-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 293	8 194	2 901
Dettes des legs ou donations			-
Dettes fiscales et sociales	43 731	52 854	9 122
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-
Autres dettes			-
Instruments de trésorerie			-
Produits constatés d'avance			-
Total IV	49 024	61 048	12 023
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	381 266	402 138	20 872

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			-
Ventes de biens et services	-	-	-
Ventes de prestations de service			-
dont parrainages			-
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales			-
Produits de tiers financeurs	629 066	652 352	- 23 286
Concours publics et subventions d'exploitation	629 066	652 352	- 23 286
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales			-
Subventions			-
Produits liés à des financements réglementaires			-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			-
Ressources liées à la générosité du public			-
Dons manuels			-
Mécénats			-
Legs, donations et assurances-vie			-
Contributions financières			-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 270	11 416	- 7 146
Utilisations des fonds dédiés	40 542	58 935	- 18 393
Autres produits	157	455	- 298
Cotisations			-
Dons manuels			-
Versement des fondateurs			-
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			-
Autres produits			-
Total I	674 034,87	723 158	- 49 123
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	671	1 408	- 737
Variation de stock			-
Autres achats et charges externes	139 374	158 002	- 18 628
Aides financières			-
Impôts, taxes et versements assimilés	16 873	16 479	395
Salaires et traitements	355 058	369 111	- 14 053
Charges sociales	133 942	134 101	- 159
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 001	22 000	1
Dotations aux provisions	6 794	6 634	159
Reports en fonds dédiés	52 643	40 542	12 101
Autres charges			-
Aides financières			-
Autres charges	8 355		8 355
Total II	735 710	748 277	- 12 567
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 61 675	25 120	- 36 556

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 930	2 559	- 629
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total III	1 930	2 559	- 629
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total IV	-	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 930	2 559	- 629
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	59 745	22 561	37 185
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-
Total V	-	-	37 185
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	4 270	764	3 506
Sur opérations en capital	-	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-
Total VI	4 270	764	3 506
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 270	764	3 506
Impôts sur les sociétés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Total des produits (I + III + V)	675 964,84	725 717	86 937
Total des charges (II + IV + VI)	739 980,29	749 042	9 061
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT	64 015,45	23 325	40 690
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Bénévolat	-	-	-
TOTAL	-	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	-	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Personnel bénévole	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont caractérisés par les données suivantes :

TOTAL BILAN :	381 265,84 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	674 034,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (Déficit) :	- 64 015,45 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.

Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lequel les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat.

Les informations sont présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

Objet social de l'Association :

Pour assurer durablement l'insertion économique et sociale des publics en difficulté, il est essentiel de prendre en compte, de façon simultanée et coordonnée, tous les problèmes qui les concernent, de conforter et de mettre en oeuvre les moyens d'intervenir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leur situation.

Dans cette perspective, l'association a pour objet :

- ▣ de promouvoir une action concertée, visant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- ▣ de s'associer à la réalisation de tous programmes visant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- ▣ de s'associer à la réalisation de tous programmes visant l'adaptation et l'amélioration de l'action éducative et scolaire,
- ▣ de contribuer au développement de la formation permanente pour tous les jeunes et dans tous les domaines,
- ▣ d'apporter une information adaptée dans le domaine de la santé, de la vie quotidienne et des loisirs.
- ▣ d'orienter et d'accompagner vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Périmètre des activités réalisées :

BRIE COMTE ROBERT, CHATRES, CHEVRY-COSSIGNY, FAVIERES, FEROLLES-ATTILLY, GRETZ-ARMAINVILLIERS, LESIGNY, LIVERDY-EN-BRIE, OZOIR-LA-FERRIERE, PONTCARRE, PRESLES-EN-BRIE, SERVON, TOURNAN-EN-BRIE

Effectifs :

Au 31 décembre 2025, les effectifs salariés étaient de 10 personnes représentant 9,8 ETP.

	CDI	CDD	TOTAL
Personnes Physiques	10	0	10
ETP	9,8	0	9,8

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- ~ continuité de l'exploitation,
- ~ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ~ indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- ~ du règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables (ANC).
- ~ des comptes annuels des associations et fondations.
- ~ des modifications dues aux règlements n°2018-06 et 2019-04
- ~ de l'autorité des normes comptables (ANC).

Le règlement ANC N° 2018-06 présente le modèle de bilan sous forme de tableaux et celui du compte de résultat sous forme de liste.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et aux prescriptions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n°2014-03, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base prévues à l'article 120-4 du Plan Comptable Général :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 122-2 du Plan Comptable Général, l'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06. Cette application constitue un changement de méthode comptable résultant de l'entrée en vigueur d'un nouveau texte.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant de l'entrée en vigueur d'un nouveau texte. Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement, les nouvelles règles ont été appliquées de manière prospective à compter du 1er janvier 2025, sans retraitement des exercices antérieurs.

Les principales évolutions résultant de cette première application des nouvelles normes sont les suivantes :

- Modification de la définition du résultat exceptionnel : sont désormais comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que certaines écritures d'origine purement fiscale répondant à cette définition.
- Suppression de la technique des transferts de charges ; les montants concernés sont désormais comptabilisés selon leur nature, en produits d'exploitation ou financiers, ou en diminution des charges correspondantes.
- Simplification de la présentation du résultat exceptionnel, désormais regroupé sur deux lignes distinctes : « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La Mission Locale du Plateau de Brie n'a pas effectué de retraitement à cet effet.

Subventions d'investissement

Le reclassement des subventions d'investissement : le nouveau règlement supprime le traitement comptable introduit en 1999 qui permettait à l'association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non.

Nous devons à présent appliquer les dispositions du PCG, dans lequel les subventions d'investissement doivent être comptabilisées soit en produit, soit en subvention d'investissement (compte 13).

Les subventions sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

~ Constructions	50 ans
~ Travaux d'aménagement	de 15 à 25 ans
~ Agencement	de 5 à 10 ans
~ Mobilier	de 5 à 10 ans
~ Matériel de bureau et informatique	3 ans
~ Électroménager	5 ans

Nous appliquons la réglementation sur les immobilisations par composants pour le parc immobilier de l'Association.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de départ à la retraite :

L'engagement total pour les salariés de + de 50 ans de l'association s'élève à 41286,52 € au 31/12/2025.

Les paramètres de calcul sont les suivants :

- âge de départ :

64

4 mois de salaire par salarié ayant plus de 50 ans /14 ans

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants :

Selon l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des deux plus hauts dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent au 31 décembre 2024 :

~ Rémunérations :

113 992 €

~ Avantages en nature :

Faits significatifs de l'exercice

L'Etat a décidé d'une baisse de 6% de la CPO et un forfait unique de 1650 € pour l'ensemble des entrées CEJ.

Le Conseil Régional modifie les critères de financement des Missions Locales de manières significatives

Chèques mobilité: financés par la Région Ile - Nombre de dossiers : 79 pour un montant de 5644 €.

Evénements postérieurs à la clôture

IMMOBILISATIONS - VALEUR BRUTE

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement		-	-	-
Total I	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total II	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains				-
Constructions				-
Installations générales, agencement des constructions				-
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 314			4 314
Installations générales, aménagements divers	142 292			142 292
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique	37 234			37 234
Mobilier	7 251			7 251
Autres				
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et Acomptes	-			-
Total III	191 092	-	-	191 092
Immobilisations financières				
Participations				-
Prêts et autres immobilisations financières	14 700			14 700
Total IV	14 700	-	-	14 700
Total (I+II+III+IV)	205 792	-	-	205 792

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				-
Total I	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total II	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations générales, agencement des constructions	72 277	15 810		88 087
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 303	719		3 022
Installations générales, aménagements divers	-			-
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique	31 206	5 167		36 373
Mobilier	6 133	305		6 438
Autres	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et Acomptes	-			-
Total III	111 918	22 001	-	133 919
Total (I+II+III)	111 918	22 001	-	133 919

IMMOBILISATIONS - VALEUR NETTE

Rubriques	Valeur nette début d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement, de recherche et développement	-	-
Total I	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		
Total II	-	-
Immobilisations corporelles		
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations générales, agencement des constructions	70 016	54 206
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 012	1 293
Installations générales, aménagements divers	-	-
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau et informatique	6 028	861,28
Mobilier	1 118	813,32
Autres	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Avances et Acomptes	-	-
Total III	79 174	57 173
Total (I+II+III)	79 174	57 173

ETAT DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres			
Créances de l'actif circulant Créances usagers, clients et comptes rattachés Autres	113 271	113 271	
Charges constatés d'avance			
Total	113 271	113 271	-
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients / usagers et comptes rattachés		70 095
Créances sociales et fiscales		
Autres créances	118 467	0
Intérêts financiers		
Total	118 467	70 095

FONDS PROPRES

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Augmentation	Diminution	Transferts	Au 31/12/2025
	Montant global avant règl. ANC 2018-06 /2019-04	Impact du règlement ANC 2018-06 /2019-04	Montant global avec ANC ANC 2018-06 /2019-04				
Fonds associatif sans droit de reprise	147 970		147 970				147 970
Fonds propres sans droit de reprise			-				-
Fonds associatif avec droit de reprise			-				-
Fonds propres avec droit de reprise			-				-
Ecart de réévaluation			-				-
Réserves			-				-
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			-				-
Report à nouveau	122 682		122 682	23 325			99 357
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			-				-
Excédent ou déficit de l'exercice					64 015		64 015
Situation nette	270 653	-	270 653	23 325	64 015	-	183 312
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement sur biens renouvelables							-
Subventions d'investissement							-
Provisions réglementées	55 000		55 000				55 000
Droit des propriétaires - commodat							-
Total	325 653	-	325 653	23 325	64 015	-	238 312

FONDS DEDIES

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant global 31/12/2024	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles actions	Montant global de fin d'exercice
ARS Santé et Sport	2 255,86	2 255,86	3 616,75	3 616,75
CEJ 2024	38 286,61	38 286,61	49 026,35	- 49 026,35
TOTAL	40 542,47	40 542,47	52 643,10	52 643,10

Etat des DETTES

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 293	5 293		
Dettes fiscales et sociales	43 731	43 731		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)				
Produits constatés d'avance		0		
Total	49 024	49 024	0	0

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice / emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

